

Au bord d'un champ de tir?

La Ville a modifié un règlement pour permettre à un promoteur d'y construire 80 résidences



ANNE CAROLINE DESPLANQUES

Vendredi, 21 août 2015 00:00

MISE À JOUR Vendredi, 21 août 2015 10:32

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu veut installer des familles en bordure d'un champ de tir bruyant qui contaminerait les sols, s'inquiète un groupe de citoyens.

Pour permettre à un promoteur de construire 80 résidences autour du Club de tir L'Acadie, la MRC du Haut-Richelieu a adopté une modification de son schéma d'aménagement (règlement 518) le mois dernier.

«Aucune demande d'étude du niveau de contamination des sols n'a pourtant été faite et aucun dossier ne fait état de procédure de décontamination» ni à la Ville ni au ministère de l'Environnement, s'inquiète l'avocate et biologiste Josée Goudreau, porte-parole du Regroupement des citoyens opposés au règlement 518.

Seul un tamisage des sols a été effectué en 2013. Une réelle décontamination, si elle s'avérait nécessaire, forcerait néanmoins un retrait des sols et leur remplacement, en plus d'une fermeture définitive du champ de tir aux pigeons d'argile en plein air du Club de tir L'Acadie, explique la biologiste.

Contaminants et bruit

Lors de la réunion du conseil du 10 décembre dernier, la conseillère municipale Christiane Marcoux a elle-même admis que le terrain du Club de tir avait été contaminé. L'état des sols en bordure est quant à lui inconnu, mais on peut craindre que des contaminants y aient voyagé suivant l'écoulement des eaux.

Des études menées sur plusieurs champs de tir à travers le pays ont démontré que les pigeons d'argile rejettent des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) cancérigènes. Ceux-ci peuvent contaminer l'humain par voies aériennes ou en s'accumulant dans la chaîne alimentaire. Et c'est sans compter le plomb qui se dégage des balles.

À ceci s'ajoutent les nuisances sonores documentées par la Direction de la santé publique (DSP) de la Montérégie, en novembre. Le rapport de la DSP souligne que le Club de tir L'Acadie incommoder le voisinage jusqu'à plus d'un kilomètre à la ronde. La nuisance est d'autant plus chronique puisque le club est ouvert été comme hiver.

Québec interpellé

Dans ce contexte, Me Josée Goudreau et le Regroupement de citoyens opposés au règlement 518 presse le ministère des Affaires municipales (MAMOT) de rejeter le schéma d'aménagement proposé par la MRC, afin de protéger la santé publique et de respecter les orientations en matière d'aménagement du territoire.

En février, le MAMOT a rejeté la première version du projet que lui avait soumise le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Michel Fecteau, à titre de préfet de la MRC. Mais celui-ci l'a présenté de nouveau le mois dernier.

«Il n'y a aucune raison pour laquelle le ministère des Affaires municipales n'autoriserait pas le schéma d'aménagement», estime M. Fecteau. Il explique que la zone compte déjà des îlots de développement qui justifient une urbanisation et est déjà desservie en eau potable et en transport en commun.

Des maisons pour acheter le silence

Le développement résidentiel projeté permettrait de financer la construction d'un club de tir intérieur, ce qui assurerait une meilleure cohabitation avec le voisinage, explique le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Michel Fecteau.

Il indique que c'est la proposition que lui a faite le propriétaire du club, Luc Ouimet, également détenteur d'une partie des terrains voisins.

«Moi, je veux rendre service et donner une quiétude à mes citoyens, insiste le maire Fecteau. Mettre le champ de tir à l'intérieur, ce serait la tranquillité pour les résidents.»

Du même souffle, M. Fecteau affirme pourtant que le bruit n'est pas un enjeu. «J'ai habité dans ce coin-là pendant sept ans, je sais de quoi je parle, et le champ de tir ne m'a jamais dérangé», assure-t-il.

40 M\$ d'investissement

Le maire explique que le promoteur promet un investissement de 40 M\$ à la fois pour recouvrir le club et développer un quartier de 80 résidences. Un tel développement se traduirait en importants gains de taxes foncières pour la Ville, souligne M. Fecteau.

Il assure que la contamination des sols qui pourrait être engendrée par les activités du champ de tir n'est pas un frein au projet.

«De la contamination, il n'y en a pas», dit-il au *Journal* sans toutefois être en mesure de fournir une étude pour appuyer cette affirmation.

«Admettons qu'il y ait contamination, il n'y a pas un terrain qui ne se décontamine pas, poursuit-il. La journée que le propriétaire voudra construire, il devra faire des études de sol et décontaminer.»

Mais le Regroupement des citoyens opposés au règlement 518 craint que, mal préparée, la Ville se retrouve à devoir éponger la facture de la décontamination.

Le propriétaire du Club de tir, M. Ouimet, n'a pas rappelé *Le Journal*.

♦ **Saint-Jean-sur-Richelieu a modifié son règlement contre le bruit en juillet dans le but de régir les activités de tir. Le Club de tir L'Acadie a obtenu une injonction contre ce règlement jusqu'en décembre.**

0 commentaires

Trier par

Ce fil est fermé

[plugin Commentaires Facebook](#)